



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

45 | automne 2003

Grammaires du vulgaire

L'anglo-normand : variété insulaire, ou variété isolée ?

Anglo-Norman : Insular or Isolated ?

David Trotter



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/760>

DOI : 10.4000/medievales.760

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 16 septembre 2003

Pagination : 43-54

ISBN : 2-84292-146-1

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

David Trotter, « L'anglo-normand : variété insulaire, ou variété isolée ? », *Médiévales* [En ligne], 45 | automne 2003, mis en ligne le 02 décembre 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/760> ; DOI : 10.4000/medievales.760

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

L'anglo-normand : variété insulaire, ou variété isolée¹ ?

Anglo-Norman : Insular or Isolated ?

David Trotter

- 1 La tradition veut que les rapports entre l'anglo-normand et le français de France soient complexes. « L'anglo-normand », déclara Ch. Bruneau en 1955, « est une langue à part »². La formule semble claire. La question demeure cependant : Ch. Bruneau avait-il raison ? Ce sont en fait deux questions : peut-on parler d'une « langue » anglo-normande, et peut-on parler d'une variété qui soit « à part » ? L'observation se trouve dans une partie de la *Petite histoire de la langue française* qui traite des dialectes et elle est suivie par un commentaire quelque peu mystérieux : « c'est affaire de nomenclature ». Quarante ans plus tôt, F. Tanquerey, spécialiste de l'anglo-normand, allait encore plus loin : l'anglo-normand est une « langue avec son unité et son développement »³. Cette position comme celle de Ch. Bruneau est assez éloignée de l'attitude adoptée aux débuts de la philologie romane, entreprise essentiellement nationaliste, lorsque G. Paris avait pu annoncer que « l'anglo-normand n'est pas à proprement parler un dialecte : il n'a jamais été qu'une manière imparfaite de parler le français »⁴. Donc, pour G. Paris, loin d'avoir le statut de langue, l'anglo-normand n'est même pas digne d'être admis parmi les dialectes. Tout cela va un peu plus loin qu'une « affaire de nomenclature ».
- 2 Or, dans la préface de sa *Petite histoire*, Ch. Bruneau signale les difficultés que présente le mot « langue » (mot « vague »), sans pour autant en fournir une définition⁵. Une telle remarque sous la plume de Ch. Bruneau, élève de J. Gilliéron et auteur de plusieurs ouvrages qui font toujours autorité dans le domaine de la dialectologie ardennaise et lorraine (notamment *Étude phonétique des patois d'Ardenne*, Paris, 1913, cité systématiquement dans le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW) de W. von Wartburg), connaisseur chevronné des problèmes dialectaux dans les textes mais aussi sur le terrain, mérite d'être prise au sérieux car, à la différence de certains spécialistes antérieurs et postérieurs, on ne peut pas faire à Ch. Bruneau le reproche, peut-être un peu facile, de ne pas bien connaître la linguistique et la sociolinguistique⁶. Mais la

question demeure : si l'anglo-normand est une « langue à part », c'est qu'il doit posséder une grammaire, une syntaxe, une phonologie à part. Visiblement, ce n'est pas le cas. D'ailleurs, les spécialistes de la question (tels A. Dees et M. Pfister) sont d'accord pour placer vers le début du XIV^e siècle l'apparition (ou les débuts de l'apparition) du processus de standardisation qui aurait produit la « langue française » et il est normal de supposer que remonte à la même époque la naissance d'une conscience linguistique de la part des écrivains (sans quoi l'idée – toujours assez floue sans doute – de ce qu'était la « langue » française est inconcevable)⁷. Avant 1300 environ, il est difficile de maintenir que cette « langue » était réelle⁸. Or, sans l'existence d'une « langue » française centralisée, point de repère, l'anglo-normand ne saurait être compris comme une « langue à part », à moins que l'on ne l'analyse hors de tout contexte et sans tenir compte de la conscience linguistique de l'époque. C'est ce qu'ont fait – sans l'avouer, et sans doute sans le comprendre – les études classiques de l'anglo-normand, tout comme elles ont traité le problème assez caractéristique du plurilinguisme des textes médiévaux sans la moindre tentative de comprendre ce qu'était une société plurilingue au Moyen Âge ou aujourd'hui. Cela entraîne inévitablement un manque d'appréciation, sinon un manque de compréhension, qui ne peut que nuire à l'examen des données et à la validité des conclusions que l'on en tirera⁹.

- 3 Il serait difficile d'abord de prétendre que sur le plan historique et politique – voire dynastique – l'Angleterre anglo-normande puisse être envisagée comme un domaine isolé de la France. Ce sont précisément les liens familiaux entre la France et la Normandie qui ont provoqué le débarquement de Guillaume le Conquérant en 1066 ; ils existaient avant la Conquête et ils continuèrent par la suite. La « perte » de la Normandie (comme le disent les historiens anglais), en 1204, ne coupa nullement les relations de part et d'autre de la Manche, qui perduraient à tous les niveaux sociaux. Si l'anglo-normand continuait à être la langue de prestige de la noblesse anglaise, c'est non seulement parce qu'elle était la langue de leurs *ancestors* dans laquelle on célébrait leurs *faits* et leurs *dis*, mais parce qu'elle était la deuxième grande langue de l'Europe occidentale qui concurrençait le latin comme langue de culture mais également comme langue diplomatique, politique et commerciale. C'est ainsi, par exemple, que des documents envoyés par la reine du Portugal au roi de l'Angleterre sont conservés en français, ou que des marchands allemands reconnaissent explicitement la valeur du français comme langue du commerce international et ce, même en dehors de l'Europe¹⁰. Dans cette perspective, l'anglo-normand, loin d'isoler l'Angleterre par une quelconque spécificité dialectale, lui permettait au contraire (et permettait aux classes élevées de l'Angleterre) de faire partie de l'Europe. C'était un pont, non pas un pont-levis ; et la Manche facilitait plus qu'elle n'empêchait le contact, contact que l'on recherchait visiblement. Les traités pour l'enseignement du français en Angleterre montrent l'importance sociale et pratique du français en Angleterre : à côté d'un Walter de Bibbesworth dont le but était de permettre aux nobles anglophones de mieux gérer leurs terres, nous avons le témoignage parfois curieux des *Manières de Langage* de la fin du XIV^e et du début du XV^e siècle, qui visaient à faciliter les voyages en France de jeunes Anglais très peu francophones. On pourrait également citer John Barton, auteur d'une version du traité de Donat en français au début du XV^e siècle : les Anglais (en l'occurrence « les bones gens du royaume d'Engleterre ») apprennent le français (plus précisément « la droit langage du Paris et de païs la entour ») « a fin qu'ils puissent entrecomuner bonement ové leur voisins, c'est a dire les bones gens du royaume de France ». Voici une des raisons « de sçavoir la droite nature de

français »¹¹. C'est donc pour répondre à un besoin de communication avec la France que sert la connaissance du français en Angleterre pour les nobles anglais. D'ailleurs John Barton se proclame « escolier de Paris, nee et nourie toutez voiez d'Engleterre en la conté de Cestre » : comme beaucoup de ses compatriotes, il est donc passé par l'université de Paris, et c'est sans doute grâce à cela qu'il reconnaît la spécificité du français de Paris et de la région parisienne. Or, cela ne l'empêche nullement de produire une traduction qui, pour tous les spécialistes, est en fait en...anglo-normand.

- 4 À côté de ces documents peut-être artificiels, et dont l'efficacité tout comme l'influence n'est que difficilement contrôlée, il existe des cas indiscutablement réels comme celui de Geoffrey Chaucer, poète anglais et fonctionnaire anglo-normand, qui se déplaçait en France et qui parlait sans doute un français sinon impeccable, du moins compréhensible. Si celui que les anglicistes connaissent surtout comme auteur des *Canterbury Tales* voyageait en France et, apparemment, en Espagne, avec un sauf-conduit de Charles de Navarre, il est difficile d'imaginer qu'il le faisait autrement qu'en parlant français¹². À un niveau peut-être moins élevé, il ne faut pas oublier non plus le rôle du français dans le commerce, dans l'administration maritime et portuaire, dans la communication entre la municipalité de Londres et les grandes villes marchandes de la Flandre et de la France du Nord-Est. Si un évêque comme Grandisson à Exeter faisait des jeux de mots en français au XIV^e siècle, la langue qu'il utilisait (l'anglo-normand) le lui permettait¹³. L'anglo-normand, la langue du commerce avec la Méditerranée, a servi de voie de transmission en Angleterre non seulement pour les produits exotiques venus d'Orient, mais également pour les mots qui les désignaient. Les mots et les choses voyagent ensemble¹⁴. Dans la colonie anglaise de Gascogne, enfin, l'anglo-normand était une des langues de l'administration locale qui était maîtrisée par les municipalités gasconnes aussi bien que par des fonctionnaires anglais en poste dans la France du Sud-Ouest¹⁵.
- 5 Sur quoi repose donc l'idée – apparemment absurde – que l'anglo-normand serait une variété bien différenciée du français de France ? En premier lieu, sans doute, sur des témoignages directs de l'époque, et sur les commentaires métalinguistiques archi-connus d'un Gautier Map ou d'une religieuse de Barking, auteur célèbre (sinon notoire) d'une *Vie d'Édouard le Confesseur* confectionnée (selon les dires de l'auteur elle-même) dans son « faus franceis de l'Engleterre » mais qui (selon l'éditeur moderne) n'est nullement « faus », ni anglicisé¹⁶. W. Rothwell a bien montré qu'ici (comme ailleurs sans doute : on peut songer à Conon de Béthune ou à Jean de Meun¹⁷) il s'agit du *topos* littéraire de la « fausse modestie » (l'« affektierte Bescheidenheit » de Curtius)¹⁸. Et encore, si Gautier Map, ou Giraud de Barri ont pu blâmer – apparemment – le français de leurs compatriotes, c'est d'une perspective privilégiée qu'ils le font ; c'est uniquement parce que, eux, étaient capables de faire la distinction entre le « bon usage » de la France et le « faus franceis » de leur pays. Cela n'implique nullement que la même distinction était opératoire pour la très grande majorité des Anglais ou des Gallois qui ne voyageaient certainement pas. Encore faut-il se poser la même question pour la France elle-même : on aimerait bien savoir si, pour ses habitants, il existait – sauf pour une infime élite – la moindre idée d'un français idéal contre lequel ils mesureraient leur langue parlée. Bien entendu, pour faire une telle comparaison, il est nécessaire de connaître les deux pôles opposés, ce qui était loin d'être à la portée de l'écrasante majorité des francophones du Moyen Âge.
- 6 Mais Ch. Bruneau s'appuie sans doute aussi sur une longue tradition, anglaise aussi bien que française, qui dépréciait (et déprécie encore) systématiquement l'anglo-normand et

dont l'exemple le plus important est l'infailible Miss Pope (puisqu'elle y consacre 65 pages sur les 500 que contient son grand livre)¹⁹. La mauvaise réputation dont souffre l'anglo-normand tardif, langue qui n'aurait été qu'à moitié comprise par les gens qui la parlaient (c'est déjà une idée fort curieuse), remonte en grande partie à l'éminente spécialiste. Peut-on comprendre cette attitude ? Il existe d'une part des preuves incontournables de l'usage de l'anglo-normand – même tardif, et en fait, surtout tardif – pour les besoins de l'État, souvent au plus haut niveau, et d'autre part des documents strictement locaux et destinés à n'être utilisés qu'à des fins purement locales. Entre ces textes, il y a inévitablement une grande différence, qui concerne la présentation matérielle des documents mais aussi, et peut-être surtout, la langue elle-même. Comme on s'y attendrait, c'est dans les documents les plus importants, et surtout les plus internationaux, que la langue est la plus soignée. Dans des documents municipaux, par exemple, le niveau de la langue et sa correction sont nettement inférieurs, et parfois franchement impropres. C'est dans ces textes, par exemple, que foisonnent les « infractions » grammaticales²⁰ et surtout des phénomènes d'interférence linguistique²¹. Une fois ces carences constatées, on en conclut qu'elles sont le propre de « l'anglo-normand tardif » mais en fait, elles ne se trouvent que dans des documents d'un certain niveau social et stylistique, ce qui sera vite oublié, tout comme la possibilité que ces mêmes phénomènes se trouvent dans des textes continentaux du même type²². Mais, pour l'esprit néo-grammairien d'une Miss Pope, la variabilité linguistique est apparemment inconcevable²³. Ce n'est nullement un phénomène qui ne concerne que l'anglo-normand. L'étude de l'ancien français ne se soucie que peu de la variation sociale et stylistique et se contente traditionnellement de se concentrer sur la variation géographique. Il est cependant clair que des différences de niveau de langue et de registre ont dû exister et existent encore dans les textes²⁴. Il est important de ne pas se laisser tromper : tout texte provenant de telle ou telle région ne montre pas le même niveau de régionalismes. Il y a une variation sociale, parfois stylistique, même à l'intérieur de chaque « dialecte ».

- 7 Il serait utile d'admettre au préalable qu'il y a une part assez importante de subjectivité dans l'appréciation de l'anglo-normand. Premièrement, subjectivité des contemporains qui le jugent ou, du moins, le jugent apparemment. Ensuite, négligence de la part des érudit(e)s modernes, qui oublient – curieusement – de faire le départ entre des niveaux de langue bien distincts ; ces mêmes érudits, par la suite, généralisent d'après des documents appartenant aux niveaux les moins élevés. C'est un peu comme si l'on établissait une comparaison entre français familier (censé représenter le français parlé) et français littéraire (« français écrit »). Dans le cas de l'anglo-normand, et c'est là une fâcheuse tendance qui va de pair avec cet oubli de la réalité de la variation linguistique, on fait la comparaison entre (par exemple) la langue de textes littéraires français continentaux, et celle des documents administratifs insulaires. Comme la « grammaire » de l'ancien français – même dans les analyses les plus récentes²⁵ – est essentiellement la grammaire de la langue littéraire, il n'est pas du tout surprenant que la langue de documents non-littéraires soit jugée fautive par rapport au registre « de base ».
- 8 Passons donc à un examen qui se voudrait plus objectif des rapports entre l'anglo-normand et le français continental. Du point de vue linguistique, l'analyse classique concerne (par exemple) la phonologie et la morphologie, très rarement la syntaxe, et encore moins souvent le lexique. Il est certain que, longtemps après son introduction en Angleterre, l'anglo-normand continua à être influencé par les dialectes continentaux, picards, normands, de l'ouest²⁶, réalité reconnue par Miss Pope elle-même, et cela prouve

déjà que l'anglo-normand n'était nullement « coupé de ses racines métropolitaines »²⁷. W. Rothwell a pu constater que, dans le cas de plusieurs textes incontestablement « anglo-normands » de tout point de vue (origine de l'auteur, lieu de composition...), les éditeurs modernes sont pleins d'admiration devant la correction de la langue des auteurs, qui ne s'éloigne que peu du français continental²⁸. Or, Miss Pope elle-même signale le parallélisme entre anglo-normand et français, même au cours du passage devenu célèbre sinon notoire où elle se plaint de la mauvaise qualité de l'anglo-normand tardif (je souligne) :

Dans la deuxième moitié du douzième et le début du treizième siècle, lorsqu'il [c'est-à-dire, l'anglo-normand] était largement utilisé par des gens de naissance mixte ou d'origine purement anglaise, il était modifié de façon de plus en plus rapide grâce à l'influence d'une part des habitudes linguistiques de l'anglais, d'autre part de l'isolement relatif où se trouvait la langue ; mais il est frappant de constater avec quelle fréquence les modifications attestées dans l'anglo-normand ont des parallèles soit dans le français continental, soit dans le francien tardif. (§ 1077)

- 9 Il y a là comme une contradiction. Ou bien c'est l'influence de l'anglais qui détermine le sort de l'anglo-normand, ou bien il s'agit de changements assez répandus qui (en « français continental » – laissons de côté le « francien tardif » imaginaire) n'ont rien à voir avec l'anglais. Ou encore :

La production littéraire en Angleterre était surtout dominée par les modes du continent ; les Anglais instruits passaient très souvent par l'Université de Paris ; les rapports politiques et commerciaux restaient étroits et c'est ainsi que le français du continent, écrit et parlé, le parler de Paris et de la région du nord, ainsi que toute la région occidentale, exerçaient une influence continue mais variable sur le français insulaire (§ 1079)

- 10 L'influence est apparemment claire. Et trois pages après :

Au cours de la deuxième moitié du onzième siècle, des changements phonétiques importants se déroulaient en français ; et, bien que les influences littéraires et sociales du douzième siècle aient commencé à freiner ces développements, l'évolution de la langue continuait à être rapide. Dans la période où l'Angleterre avait des rapports étroits avec la France et lorsque sa langue était un dialecte vivant du français, l'anglo-normand participait, normalement, à ces changements, surtout ceux qui venaient de l'ouest ; dans la période tardive, lorsque le parler insulaire était plus isolé [c'est-à-dire, après 1204], l'influence qu'exerçait sur lui le français continental n'était que superficielle. (§ 1095)

- 11 C'est à ce moment qu'intervient l'élément le plus important et le plus néfaste, l'influence de l'anglais : « Le facteur le plus important dans l'instabilité croissante de la prononciation anglo-normande était sans aucun doute l'influence des habitudes linguistiques de la langue anglaise parlée » (§ 1110).
- 12 Miss Pope insiste cependant sur l'importance des dialectes continentaux et du francien qui jouent toujours un rôle : au début, les dialectes du sud-ouest ; ensuite, du nord ; puis Paris prend la relève (§ 1186). Dans les paragraphes qui suivent, sont recensés des traits du centre-nord (§ 1188-1191) ; du centre-est (§ 1192) ; du francien (§ 1193) ; du sud-ouest (Anjou, Maine, Touraine) (§§ 1196-1199) ; et du nord (§ 1200). Ce n'est déjà pas mal. De surcroît, certains textes (le *Boeve de Hauttone* « anglo-normand » par exemple) contiennent des éléments dus à plusieurs régions : centre-est (§ 1192), francien (§ 1193), nord (§ 1200,2).
- 13 Face à cette apparente complexité des rapports visibles et des influences admises, l'on se demande si l'examen de l'anglo-normand ne gagnerait pas à être mené dans le contexte

non d'une fausse opposition entre « français » (correct) et « anglo-normand » (fautif), mais dans le contexte d'une variabilité dialectale dans toute la France du Nord où n'existait nullement une langue standard. M. Pfister a récemment montré que les frontières, que l'on croyait jadis relativement bien marquées, entre le lorrain et le wallon, sont au contraire extrêmement difficiles à définir²⁹. Dans cette perspective, l'anglo-normand pourrait vraisemblablement faire partie d'un continuum, où chaque élément est évidemment sujet à des influences variables de la part de ses voisins et, au fur et à mesure que le français central s'établit – mais plus tard, comme proto-norme – de la langue de Paris. Étudier l'anglo-normand sans tenir compte de la dialectologie de l'ancien français et des grands progrès récemment effectués par cette science n'a pas de sens.

- 14 Les conclusions auxquelles aboutit T. de Jong³⁰, s'inspirant de la méthodologie de A. Dees, sont quelque peu différentes de celles de Miss Pope : tout au long des XIII^e et XIV^e siècles, c'est avec la Normandie que les parallèles sont les plus importants, la Picardie exerce moins d'influence qu'on ne l'a cru, et Paris, plus dominant au XIV^e siècle, ne joue pas un rôle très important au XIII^e. Encore faut-il souscrire à la méthodologie adoptée, et surtout accepter la localisation des documents utilisés³¹. En tout cas, il est difficile de ne pas conclure, dans le cas de Miss Pope, à une certaine incohérence dans l'étude des influences dialectales et l'on constate surtout que celle-ci semble se baser sur un nombre assez réduit de textes.
- 15 Mais c'est là essentiellement une approche phonétique, voire orthographique. Une autre possibilité, plus fructueuse peut-être, est l'étude du vocabulaire, depuis quelque temps reconnu comme moyen plus efficace pour la localisation des textes. La spécificité lexicale de l'anglo-normand est souvent évoquée mais elle est très souvent illusoire³². Toute la difficulté (pour l'anglo-normand comme pour d'autres variétés régionales de l'ancien et du moyen français) consiste à évaluer le statut régional (ou non) de tel ou tel mot. Nos connaissances du vocabulaire régional de l'ancien français ne sont pas très avancées – c'est là un des rares domaines où le FEW est assez limité, du moins dans sa première édition – et le terrain, il faut l'avouer, est vaste pour quiconque voudrait essayer de le défricher³³. F. Möhren parle avec raison de « pseudo-anglo-normannismes »³⁴ : c'est-à-dire, de lexèmes qui paraissent appartenir à l'anglo-normand tout simplement parce que le hasard (ou le fait que les spécialistes anglo-normands se sont dévoués avec acharnement à des documents dont l'équivalent en France n'a guère attiré l'attention des érudits) font qu'ils ne sont pour l'instant attestés qu'en anglo-normand. Comme l'anglo-normand bénéficie d'études très importantes sur le lexique de la médecine ou de la botanique, on a tendance à croire que le vocabulaire de la variété insulaire est plus avancé dans ces domaines que n'est le français de France. C'est sans doute faux et il suffit de se reporter aux mots dont il s'agit³⁵. Rien ne laisse croire *a priori* que le vocabulaire de la chirurgie ou de la médecine par exemple – vocabulaire qui au Moyen Âge comme aujourd'hui est essentiellement latin et gréco-latin – serait spécifiquement anglo-normand. Selon toute apparence cependant, c'est-à-dire, si l'on se penche sur ce qui est disponible en matière de textes édités et surtout de dictionnaires, l'anglo-normand a de l'avance sur le français continental car maint mot y est attesté au XIII^e siècle qui ne surgit en France que beaucoup plus tard. Dans le domaine de la botanique : *anet* « aneth » n'est attesté en ancien français qu'à partir du XIV^e siècle ; *balauste* (« fleur de la grenade sauvage ») n'est connu en France que depuis Henri de Mondeville (1314) ; *cassialigne*, latinisme formé sur *casia lignea* (« écorce (aromatique) du cassier »), est absent du *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* de Frédéric

Godefroy, du *Altfranzösisches Wörterbuch* de A. Tobler et E. Lommatzsch et du FEW, mais il existe en latin médiéval et en occitan ; *endive* ne serait attesté pour la première fois dans la traduction des *Métamorphoses* d'Ovide (XIV^e siècle). Pour ce qui est du lexique proprement médical, la situation est la même : *asclytes*, « hydropisie de l'estomac », manque avant la deuxième moitié du XIV^e siècle ; *catharre* n'est attesté qu'après 1370 ; l'adjectif *desiccatif* (« desséchant ») existe depuis Mondeville. Or tous ces mots existent en anglo-normand au XIII^e siècle.

- 16 Il serait facile d'en conclure que l'anglo-normand est effectivement précoce. Il n'en est rien : c'est une conclusion qui révèle surtout les lacunes dans nos connaissances du lexique de l'ancien français. Tous ces mots sont également attestés dans la traduction, du milieu du XIII^e siècle, et faite en Lorraine, du traité de chirurgie d'Albucasis³⁶. C'est un texte qui est connu depuis Godefroy mais que personne n'a songé à publier. Visiblement, il suffit donc de chercher. Ici encore, l'anglo-normand n'est nullement « une langue à part ». C'est tout simplement que les textes anglo-normands sont, dans ces domaines, mieux connus que ne le sont les textes français. Et il y a mieux. Selon T. de Jong, « on n'a pas encore prouvé que les dialectes continentaux aient également subi des influences de l'anglo-français »³⁷. Erreur. Cela se peut pour la phonologie, mais dans le domaine du lexique, encore une fois, c'est faux. Le volume *H* du *Dictionnaire étymologique de l'ancien français* en est la preuve et le mot *hansac* en est un exemple éloquent : « De l'ancien-anglais HAND-SEAX “a short sword, dagger [...]”. C'est à travers l'anglo-normand que le mot est entré dans le domaine d'oïl. Dans l'ancien français continental, la terminaison inusuelle *-ac* a été remplacée, par la suite, par *-art* et *-el* »³⁸. L'itinéraire plus paisible du *hadoc* anglais (« églefin »), emprunté par l'anglo-normand et transmis sans doute de là au français continental, manifeste le même phénomène³⁹. Ou encore : vraisemblablement par l'intermédiaire de l'administration anglo-normande, et sans doute dans la langue habituelle de cette administration, l'impôt du *kuillage*, propre aux ports de l'Angleterre, a été transmis en Gascogne et, de là, passe en Gironde. Comme le *hadoc*, c'est un mot d'emprunt en anglo-normand, provenant du moyen anglais, ou, plus précisément, du moyen anglais avec un suffixe anglo-normand, le mot composé qui en résulte étant utilisé en Gascogne avec le même sens qu'en anglo-normand et en anglo-latin⁴⁰. Ce sont donc des témoignages à notre sens irrécusables de l'influence de l'anglo-normand sur le français – dans la mesure où ces deux étiquettes ont un sens. Or, sans contact, cela aurait été impossible. Tout comme les mots français *nord*, *sud*, *est*, *ouest*, autant de preuves du contact des langues à travers la Manche (voire, à cause de la Manche) à l'époque anglo-saxonne, le petit *hansac* anglo-normand, devenu en France le *hansart*, montre qu'à l'époque de l'ancien français, les ponts n'avaient pas été brûlés. Les vaisseaux non plus d'ailleurs : il est clair que le vocabulaire maritime était international à l'époque, et il y a lieu de croire que sa langue (des deux côtés de la Manche) était le français⁴¹. « No man is an island », écrira quelques siècles plus tard le poète anglais John Donne. N'en déplaise aux europhobes anglais comme aux ennemis du franglais, aucune langue non plus. L'anglo-normand avait beau être insulaire, il n'était pas pour autant isolé.

NOTES

1. La présente étude a beaucoup bénéficié de l'attention de M. le professeur W. Rothwell, grand spécialiste de l'anglo-normand, qui a eu la gentillesse de la lire et de proposer bon nombre d'améliorations. Qu'il en soit vivement remercié.
2. C. Bruneau, *Petite histoire de la langue française*, Paris, 1955, p. 39 (cité d'après F. Möhren, « Unité et diversité du champ sémasiologique – l'exemple de l'*Anglo-Norman Dictionary* », dans « *De mot en mot* » : *Aspects of medieval linguistics. Essays in honour of William Rothwell*, S. GREGORY et D. A. TROTTER éd., Cardiff, 1997, p. 127).
3. F. Tanquerey, *L'Évolution du verbe anglo-français*, Paris, 1915, p. v.
4. G. Paris et A. Bos, Introduction à Guillaume de Berneville, *La Vie de saint Gilles*, Paris, 1881, p. XXXV. Signalons en passant que l'introduction de ce texte sera citée par M. K. Pope pour appuyer ses commentaires sur l'évolution de l'anglo-normand (*From Latin to Modern French with Special Consideration of Anglo-Norman. Phonology and morphology*, Manchester, 1934, § 1078).
5. C. Bruneau, *Petite histoire de la langue française*, *op. cit.*, p. VII.
6. Passons sous silence le monolinguisme lamentable de la très grande majorité des spécialistes anglais et résolument anglophones du moyen anglais...
7. A. Dees, « Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français », *Revue de linguistique romane*, 49, 1985, p. 87-117 ; M. Pfister, « Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jh. », *Vox Romanica*, 32, 1973, p. 217-253 ; Id., « Scripta et koinè en ancien français aux XII^e et XIII^e siècles » dans *Écritures, langues communes et normes : formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage*, P. Knecht et Z. Marzys éd., Neuchâtel/Genève, 1993, p. 17-41 ; et, surtout, les études réunies dans *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen. Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium vom 16. bis 18. September 1998 in Trier*, K. GÄRTNER et al. éd., Trèves, 2001 (Trierer Historische Forschungen Bd. 47).
8. Cela, en dépit des bêtises que continuent à véhiculer les manuels qui ne reprennent évidemment que des informations de seconde et de troisième main, et qui, sans doute par prudence, ne se laissent pas contaminer ni par le contact avec les documents originaux, ni par les progrès de la science.
9. À titre de comparaison, la réaction d'un Français même très instruit face à ce qu'il juge comme un mélange incompréhensible sinon inacceptable de langues dans la bouche d'un dialectophone alsacien, ou encore un Anglais face à des Gallois qui utilisent apparemment un nombre souvent important de mots d'emprunt anglais. Il faut évidemment comprendre les mécanismes du bilinguisme si l'on veut juger de ce que l'on entend dans une société bilingue et il en va de même pour des régions plurilingues au Moyen Âge. Or, grâce au latin, la presque totalité de l'Europe médiévale était plurilingue. Voir notre introduction volontairement polémique, aux actes du colloque *Multilingualism in Later Medieval Britain* (D. A. Trotter éd., Cambridge, 2000), où plusieurs articles traitent de ce sujet (notamment : P. Brand sur la langue du droit anglais au Moyen Âge ; T. Hunt sur les textes médicaux multilingues ; M. Richter sur le multilinguisme des clercs en Angleterre au début du XIV^e siècle ; L. Wright sur les textes commerciaux, etc.) ; ou, plus récemment,

notre article, « Not as eccentric as it looks : Anglo-Norman and French French », *Forum for Modern Language Studies*, 39, 2003, qui complète en quelque sorte la présente étude. De même, on se demandera si l'*Oxford English Dictionary* a choisi la bonne voie en prenant, pour la première date, la parution de tel ou tel mot dans un texte anglais monolingue, ou si l'existence de celui-ci, par exemple dans un document plurilingue, serait plutôt l'*Erstbeleg* (voir par exemple l'article « mizzen » dans OED3).

10. Lettre de Philippa de Portugal, dans M. D. Legge, *Anglo-Norman Letters and Petitions from All Souls MS. 182*, Oxford, 1941, p. 28 ; voir aussi P. Chaplais, *English Medieval Diplomatic Practice : Part I, Documents and Interpretation*, Londres, 1982. Un cas remarquable est un contrat de service féodal, en anglo-normand et en latin, entre Édouard III d'Angleterre et Henri, Comte de Holstein (Landesarchiv Schleswig-Holstein, Urkundenabteilung I, 116), imprimé dans P. Chaplais, *English Medieval Diplomatic Practice*, op. cit., t. II, p. 510. Pour les marchands allemands, voir D. ROCHER, « Das Problem der sprachlichen Verständigung bei Auslandsreisen in der deutschen Literatur des Mittelalters », dans *Reisen und Welterfahrung in der deutschen Literatur des Mittelalters*, D. HUSCHENBETT et J. MARGETTS éd., Würzburg, 1991 (Würzburger Beiträge zur deutschen Philologie 7), p. 24-34.

11. T. STÄDTLER, *Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache. Textausgaben und Wortschatzstudien*, Tübingen, 1988 (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* 223), p. 128.

12. Cf. *Chaucer Life-Records*, M. M. Crow et C. C. Olson éd., Oxford, 1966, p. 29 et 64.

13. D. A. TROTTER, « Walter of Stapeldon and the pre-marital inspection of Philippa of Hainault », *French Studies Bulletin*, 49, 1993, p. 1-4.

14. W. ROTHWELL, « Sugar and Spice and All Things Nice : From Oriental Bazar to English Cloister in Anglo-French », *Modern Language Review*, 94, 1999, p. 647-659 ; et notre étude « Not as eccentric as it looks », loc. cit. Un mot particulièrement intéressant est *calfater*, provenant de l'arabe, repris en France, et transmis en anglo-normand et par la suite en anglais : cf. W. Rothwell, « Arrivals and Departures : the Adoption of French Terminology into Middle English », *English Studies*, 79, 1998, p. 163, n. 53. Nous avons sous presse une étude plus poussée de ce mot fascinant : « *Oceano vox* : ships and multilingualism in medieval England », à paraître dans *Aspects of Multilingualism in European Language History*, K. Braunmüller et G. Ferraresi éd., Amsterdam.

15. Legge, *Anglo-Norman Letters and Petitions*, 150, 332 ; cf. D. A. Trotter, « *Mossenhor, fet metre aquesta letra en bon francés* : Anglo-French in Gascony », dans « *De mot en mot* », op. cit., p. 199-222.

16. Sur ce texte et les questions qu'il pose, cf. W. Rothwell, « The “Faus français d'Angleterre” : Later Anglo-Norman », dans *Anglo-Norman Anniversary Essays*, I. Short éd., Londres, 1993, p. 309-26.

17. Sur les deux célèbres remarques de Conon de Béthune et Jean de Meun, cf. J. Chaurand, « La “qualité de la langue” au Moyen Âge », dans *La Qualité de la langue ? Le cas du français*, J.-M. Eloy éd., Paris, 1995, p. 25-35.

18. Cf. W. ROTHWELL, « Playing “follow my leader” in Anglo-Norman Studies », *Journal of French Language Studies*, 6, 1996, p. 177-210 (cit. p. 189). Cet article tout à fait remarquable est vivement conseillé pour ceux qui souhaiteraient étudier l'histoire des études anglo-normandes et de la philologie en général.

19. M. K. POPE, *From Latin to Modern French, with Special Consideration of Anglo-Norman. Phonology and morphology*, op. cit. Le sous-titre *Phonology and morphology* est à souligner, car d'habitude on ne le mentionne même pas. Un résumé plus accessible de la phonologie et

- de la morphologie de l'anglo-normand est fourni par G. S. Burgess dans *Lexikon der romanistischen Linguistik*, II,ii, G. Holtus, M. Metzeltin et C. Schmitt éd., Tübingen, 1995, p. 337-346.
20. C'est le terme utilisé par H. Bonnard et C. Régnier (*Petite grammaire de l'ancien français*, Paris, 1989, p. 24) pour décrire ce que G. Zink appelle de façon moins sévère mais néanmoins révélatrice les « manquements » des copistes (*Morphologie du français médiéval*, Paris, 1989, p. 33).
21. En Angleterre, bien sûr, mais aussi au Pays de Galles : cf. D. A. Trotter, « L'anglo-français au Pays de Galles : une enquête préliminaire », *Revue de Linguistique romane*, 58, 1994, p. 461-488.
22. L'existence par exemple en Lorraine ou en Flandre de documents où existent (comme en anglo-normand) des interférences vernaculaires a été systématiquement négligée dans l'histoire de la langue française ; voir notre étude « Not as eccentric as it looks », *op. cit.*
23. Constat : ceux qui ont compris le phénomène de l'anglo-normand sont ceux pour qui cette variabilité est toute naturelle, notamment W. Rothwell.
24. Voir M. SELIG, « Überlegungen zur Erforschung der romanischen Urkundensprachen im Mittelalter », dans *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen*, *op. cit.*, p. 53-73 (notamment p. 58-63) ; H. VÖLKER, « Die Skriptaforschung als eine Philologie der Varietäten. Zur Negation mit (*ne*) ... *nient* in den altfranzösischen Urkunden der Grafen von Luxemburg (1237-1281) », dans *ibid.*, p. 75-104. Pour notre part, nous avons essayé de le montrer pour la Lorraine dans « Diastratische und Diaphasische Variation : Normierungstendenz und Unabhängigkeit in lothringischen Dokumenten des Mittelalters », à paraître dans *Überlieferungs- und Aneignungsprozesse im 13. und 14. Jahrhundert auf dem Gebiet der westmitteldeutschen und ostfranzösischen Urkunden- und Literatursprachen*, K. GÄRTNER et G. HOLTUS éd., Trèves.
25. Par exemple, C. Buridant, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, 2000 (c'est l'ouvrage le plus important et le plus novateur dans ce domaine depuis des années).
26. T. de Jong, « L'anglo-normand du XIII^e siècle », dans *Distributions spatiales et temporelles, constellations des manuscrits. Études de variation linguistique offertes à Anthonij Dees à l'occasion de son 60^e anniversaire*, P. van Reenen et K. van Reenen-Stein éd., Amsterdam, 1988, p. 103-112 ; Id., « Anglo-French in the 13th and 14th Centuries : Continental or Insular Dialect ? », dans *The Origins and Development of Emigrant Languages. Proceedings from the Second Rasmus Rask Colloquium*, H.-F. NIELSEN et L. SCHØSLER éd., Odense, 1996, p. 55-70. Pour l'importance du picard, voir G. Roques, « Des interférences picardes dans l'*Anglo-Norman Dictionary* », *De mot en mot*, *op. cit.*, p. 191-198 ; pour les dialectes de l'ouest, G. Roques, *Revue de Linguistique romane*, 58, 1994, p. 572-576.
27. J. Dor, « Langues française et anglaise, et multilinguisme à l'époque d'Henri II Plantagenêt », *Cahiers de civilisation médiévale*, 37, 1994, p. 61-72, p. 65.
28. W. ROTHWELL, « Playing “follow my leader” », *loc. cit.*, p. 187 et 191.
29. M. PFISTER, « Nordöstliche Skripten im Grenzbereich Germania-Romania vor 1300 », dans *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen*, *op. cit.*, p. 223-244.
30. T. DE JONG, « Anglo-French in the 13th and 14th centuries », *loc. cit.*, p. 59-60.
31. A. Dees (à notre sens) utilise parfois des traits peu révélateurs. Sur le problème des « Schreibmerkmalspaare » et leur pertinence, voir H. Goebel et G. Schiltz, « Der Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle von Antonij Dees (1980) – dialektometrisch betrachtet », dans *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen*, *op. cit.*, p. 169-193 (notamment p. 174). Sur le problème de la

localisation des textes eux-mêmes, cf. H. Völker, « Chartes luxembourgeoises du XIII^e siècle : Scripta régionale, locale ou “individuelle” ? », dans *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Bruxelles, 23-29 juillet 1998*, Tübingen, 2000, p. 159-166.

32. Voir notamment F. Möhren, « Unité et diversité », et nos propres conclusions sur « Les néologismes de l'anglo-français et le FEW », *Le Moyen Français*, 39-41, 1995-1996 [1998], p. 577-636 : « Je ne pense pas, en fait, que la majorité des “néologismes” anglo-normands ou (plus souvent) “néologismes sémantiques” soient vraiment des nouveautés anglo-normandes : mais cela est une raison de plus, non une raison de moins, pour les intégrer dans le lexique du français » (cf. p. 587-588).

33. Parmi les ouvrages les plus importants on signalera évidemment G. Roques, *Aspects régionaux du vocabulaire de l'ancien français*, thèse de Strasbourg, 1980 – inédit, hélas. Il va de soi que le FEW nouveau régime s'obstine à délimiter dans la mesure du possible la part du régionalisme dans le vocabulaire de l'ancien français, tout comme le *Dictionnaire étymologique de l'ancien français* (Heidelberg), ici comme ailleurs exemplaire – et rigoureusement contre la doctrine néfaste du « publish or perish » – dans ce domaine.

34. F. Möhren, « Unité et diversité », *loc. cit.*, p. 127.

35. Voir notre étude sur « Les néologismes de l'anglo-normand et le FEW », *loc. cit.*

36. Cf. D. A. Trotter, « L'importance lexicographique du *Traitier de Cyurgie* d'Albucasis en ancien français (BN fr. 1318) », *Revue de Linguistique romane*, 63, 1999, p. 23-53.

37. T. DE JONG, « Anglo-French in the thirteenth and fourteenth centuries », *loc. cit.*, p. 57.

38. *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, H 139, Tübingen, 1997 [notice signée Städtler].

39. *Ibid.*, H 15.

40. Cf. D. A. Trotter, « Langues en contact en Gascogne médiévale », *Actas del XXIII Congreso internacional de Filología y Lingüística Románica, Salamanca, 2001*, Tübingen, sous presse. Le même phénomène était déjà signalé il y a quarante ans par K. Baldinger, « Lexikalische Auswirkungen der englischen Herrschaft in Südwestfrankreich (1152-1453) », dans *Britannica. Festschrift für Hermann M. Flasdieck*, W. ISER éd., Heidelberg, 1960, p. 11-50. Cette étude remarquable n'a malheureusement pas eu de véritable écho.

41. Voir notre étude, « *Oceano vox* : ships and multilingualism in medieval England », *loc. cit.*

RÉSUMÉS

La tradition veut que l'anglo-normand (surtout, tardif) soit une variété isolée du français médiéval, d'où certaines particularités. Après la « perte » de la Normandie en 1204, la noblesse anglo-normande aurait connu une existence à part. Il n'en est rien et tout tend à montrer que les contacts n'ont pas du tout cessé après 1204. C'est ainsi que le lexique de l'anglo-normand est en grande partie du français, même si (dans certains domaines) la variété anglo-normande semble mieux documentée.

Anglo-Norman : Insular or Isolated ? Tradition would have it that Anglo-Norman (especially later Anglo-Norman) is an isolated variety of medieval French, which explains some of its peculiarities. With the « loss » of Normandy in 1204, the Anglo-Norman nobility is said to have had a detached existence, « cut off » from France. This is not an accurate picture and everything suggests that contact continued well after 1204. Thus, the lexis of Anglo-Norman is to a large extent simply French, even if (in certain registers in particular) the Anglo-Norman variety appears better documented.

INDEX

Mots-clés : lexique, ancien français, Angleterre, anglo-normand, langues en contact

Keywords : England, Old French, anglo-norman, language contact, lexis

AUTEUR

DAVID TROTTER

Department of European Languages, University of Wales Aberystwyth, Aberystwyth SY23 3DY,
UK